

## PLATEAUX « MINI-BAD »

Le Comité de l'Isère de Badminton organise un circuit départemental de « plateaux mini-bad » dont l'objectif est de permettre aux très jeunes joueurs de s'initier à la compétition dans un contexte ludique et participant à l'éducation du joueur (apprentissage des règles, respect du jeu et des autres joueurs, ...).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions générales de participation, d'organisation et le déroulement sportif d'un « plateau mini-bad ».

### Art. 1-

Un « plateau mini-bad » est une compétition non officielle ouverte aux moins de 9 ans et aux poussins débutants. En aucun cas, les résultats ne seront pris en compte pour le classement fédéral.

### Art. 2-

Il est organisé chaque saison un circuit départemental de 12 plateaux:

- ✓ 6 en Sud-Isère,
- ✓ 6 en Nord-Isère,

dont l'organisation est confiée à des clubs affiliés à la FFBaD en Isère.

Le calendrier du circuit est défini par la commission départementale « jeunesse » en liaison avec le responsable départemental « calendrier » au mois de juin pour la saison suivante. L'organisation en est proposée à 12 clubs qui confirment leur accord au Comité de l'Isère de Badminton.

Certains « plateaux mini-bad » pourront servir de support de formation pour :

- ✓ Les stages DAB ou DIJ,
- ✓ Les jeunes arbitres.

### Art. 3-participation

Peuvent être admis à participer à cette compétition

- ✓ les joueurs régulièrement licenciés à la FFBaD pour la saison en cours.
- ✓ des jeunes non licenciés, dans les conditions prévues à l'article 7.16 du Règlement Intérieur de la FFBaD et répondant aux conditions d'âge de l'article 1.

### Art. 4-conditions d'organisation

L'organisation d'un « plateau mini-bad » nécessite un gymnase comportant:

- ✓ cinq terrains au minimum,
- ✓ Un espace permettant d'organiser les « ateliers », à proximité mais non obligatoirement équipé de terrains tracés.

Il se déroule le samedi entre 14h et 18h.

### Art. 5-accompagnateurs

En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la manifestation.

### Art. 6-préparation du plateau mini-bad

Le club désigne un responsable de la manifestation qui sera en contact avec le responsable « mini-bad » au sein de la commission départementale « jeunesse ».

- ✓ Le club:
  - réserve le gymnase nécessaire à l'organisation,
  - invite les clubs de l'Isère à l'aide de la plaquette d'invitation type disponible en téléchargement sur <http://badminton-isere.org>
  - adresse les documents au Comité de l'Isère de Badminton (contact@badminton-isere.org) pour mise en ligne sur le site
  - prévoit la liste du matériel nécessaire (cf. fiche « organiser un plateau mini-bad »)
  - prévoit les diplômes et médailles
  - assure la promotion locale
  - organise l'équipe de bénévoles

### Art. 7-salle et terrains

Un minimum de cinq terrains est nécessaire pour accueillir un « plateau mini-bad ».

Les terrains de jeux seront:

- ✓ soit des terrains de simple excluant le couloir du fond (= « terrains poussins »)
- ✓ soit des demi terrains, incluant le couloir latéral, mais excluant le couloir du fond (= « terrains mini-bad »)

Quel que soit le terrain de jeu, ceux-ci seront équipés de filets à une hauteur de 1,40m (si possible avec poteaux réglables)

### Art. 8-volants et matériel

Les volants en plumes sont conseillés pour l'ensemble de la manifestation. Ils sont fournis par le club organisateur.

Le club organisateur met à disposition du matériel pédagogique pour les ateliers.

### Art. 9-récompenses

Les jeunes joueurs participants seront récompensés.

Il est conseillé de remettre :

- ✓ un diplôme (modèle-type à télécharger sur <http://badminton-isere.org>) à tous les participants,
- ✓ une médaille aux premiers en « individuel ».
- ✓ une médaille à tous les joueurs de l'équipe arrivée première.

### Art. 10-arbitrage

Le « plateau mini-bad » ne nécessite pas la présence d'un juge-arbitre. Les résultats ne seront pas pris en compte dans le classement fédéral.

L'arbitrage des temps de rencontre est organisé par la table de marque.

Le comptage des points nécessite pour chaque terrain et match un adulte, bénévole du club organisateur ou parent accompagnateur.

### Art. 11-inscription

Une pré inscription précisant le nombre et le nom des jeunes joueurs s'engageant à être présents sera adressé par les clubs participants au club organisateur avant le mercredi précédant la manifestation. Les joueurs pré-inscrits seront prioritaires en cas de surnombre.

L'inscription se fait sur place, 30 minutes avant le début du plateau. Chaque enfant devra présenter sa licence fédérale.

La participation à un « plateau mini-bad » est gratuite.

### Art. 12-déroulement

Les horaires-type du « plateau mini-bad » sont indiqués ci-dessous et garantis par la table de marque :

- ◆ 14h: Accueil et Inscription et constitution des équipes
- ◆ 14h45: Matches intra-équipe (groupe 1) et Ateliers (groupe 2)
- ◆ 15h30: Matches intra-équipe (groupe 2) et Ateliers (groupe 1)
- ◆ 16h15: Matches inter-équipes
- ◆ 17h: goûter

### Art. 13-transmission des résultats

Le responsable de la manifestation au sein du club organisateur envoie au comité Départemental (à : jeunesse@badminton-isere.org avec copies à : ctd@badminton-isere.org et resultats@badminton-isere.org) le document de synthèse prévu dans le kit d'organisation. Une gestion informatique est fortement recommandée.

### Art. 14-

Le club organisateur bénéficie d'un abondement de 300 points à son compte Bad Isère Bonus.

#### Consulter aussi :

- \* Fiche « organiser un plateau mini-bad »
- \* <http://ffba.dj-blog.fr>